

REGARDS

Etude 2008

Les réparations allemandes et leur impact sur la mémoire

Nicolas Zomersztajn

Revue Regards

Centre Communautaire Laïc Juif
Rue de l'Hôtel des Monnaies 52 - 1060 Bruxelles
☎ 02/543 02 81 - 02/543 02 82 📠 02/537 55 65
regards@cclj.be - www.cclj.be/regards

Table des matières

1) Position du problème.....	3
2) Les « réparations » et la politique des <i>Wiedergutmachung</i>	3
3) La genèse des « réparations » et l'accord de Luxembourg (1952)	5
4) Contexte dans lequel ces réparations apparaissent.....	10
5) L'impact des réparations sur la mémoire de la Shoah	12
6) Conclusion : les réparations et la mémoire	18
7) Bibliographie	20

1) Position du problème

La question des réparations est une des plus délicates lorsqu'on évoque les génocides. Pourtant, en vertu du principe de la responsabilité, le droit énonce clairement que le crime commis sur une victime doit faire l'objet de réparation. Cette notion élémentaire de justice vaut également en droit civil : si une personne cause un dommage à autrui par sa faute, elle est tenue de réparer celle-ci. De la même manière, le droit pénal prévoit également la réparation des victimes de crimes ou de délits. Si ce principe ne pose en réalité aucun problème auprès de l'opinion publique, des controverses surgissent lorsque cette notion porte sur le crime de génocide. Tant pour les rescapés que pour les descendants ou les ayants droits des auteurs du génocide, les mesures visant à réparer le préjudice subi se heurtent à toute une série d'obstacles d'ordre moral et matériel. A commencer par une question fondamentale : peut-on réparer un génocide ? En posant celle-ci, on est évidemment amené à s'interroger sur la notion de pardon et plus généralement sur les rapports qu'entretiendront les rescapés et les bourreaux. Enfin, ces réparations contribueront-elles à entretenir la flamme de la mémoire ?

Les représentants du peuple juif ont pris la lourde décision de faire face aux autorités allemandes pour leur exiger des « réparations ». Ce terme est mis entre guillemets car dans le cas de la Shoah, il peut paraître impropre car d'emblée une condition essentielle est posée : ces mesures de réparation ne peuvent en aucun cas être assimilées à une réparation morale définitive qui absoudra à jamais les crimes commis contre les Juifs d'Europe pendant la Seconde Guerre mondiale. Cela signifie clairement que la notion de pardon est catégoriquement exclue de ce processus de réparations. En réalité, l'objectif poursuivi par les dirigeants juifs est d'imposer à l'Allemagne un ensemble de mesures de restitution de biens spoliés ou pillés par les Nazis entre 1933 et 1945 ainsi que des mesures d'indemnisation pour le préjudice tant physique que moral subi par les victimes juives rescapées de la Shoah.

Pour ce faire, des négociations inédites sont entamées entre trois protagonistes : le gouvernement de la République fédérale d'Allemagne (RFA), le gouvernement israélien et une organisation créée spécialement à cet effet représentant les Juifs vivant en dehors d'Israël : la Jewish Material Claims Conference Against Germany. Ces négociations commencent le 21 mars 1952 au Pays-Bas au château de Wassenaar non loin de La Haye. Six mois plus tard, les trois délégations aboutiront à la conclusion d'un accord qui sera signé solennellement à l'Hôtel de ville de Luxembourg le 10 septembre 1952.

Si nous exposerons dans les grandes lignes le contenu de ces accords conclus en 1952, nous nous attacherons surtout à examiner dans un premier temps le processus de gestation de ceux-ci. Ensuite, il s'agira de restituer le contexte politique dans lequel interviennent les négociations de ces accords de réparation, tant dans le monde juif qu'en Allemagne. Enfin, nous essayerons de voir si ces réparations ont un impact sur la mémoire de la Shoah et ce, en examinant à nouveau la situation en Allemagne et dans le monde juif. L'analyse de ce dispositif inédit d'indemnisation d'un groupe humain pose inévitablement la question de la place de l'événement à l'origine de celui-ci, en l'occurrence la Shoah.

2) Les « réparations » et la politique des *Wiedergutmachung*

Pour l'opinion publique mondiale, la première déclaration publique de Konrad Adenauer, premier Chancelier de la RFA – créée le 7 octobre 1949 – sur la Shoah constitue le point de départ de ce vaste dispositif légal visant à réparer financièrement les Juifs pour les dommages causés par l'Allemagne nazie de 1933 à 1945. Le 27 septembre 1951, Konrad Adenauer prononce un discours historique qui marquera à la fois l'opinion publique allemande mais aussi le monde entier qui guette les évolutions de ce nouvel Etat du

« monde libre » héritier toutefois d'un passé que lui lègue l'Allemagne nazie. Il monte à la tribune du Bundestag à Bonn et s'adresse solennellement aux parlementaires en rappelant d'emblée « *l'intérêt constant de l'opinion publique mondiale pour l'attitude de la RFA à l'égard des Juifs* ». Après avoir évoqué pendant une dizaine de minutes la nécessité de bâtir une société tolérante et d'inscrire dans la loi allemande la lutte contre les discriminations raciales et l'antisémitisme, Adenauer prononce ces mots : « *Le gouvernement de la RFA et la grande majorité du peuple allemand sont conscients de la souffrance incommensurable infligée aux Juifs en Allemagne et dans les territoires occupés pendant la période du National socialisme* ». Ensuite, Adenauer, fidèle à son électorat conservateur qu'il ne souhaite absolument pas brusquer et pleinement conscient du sentiment dominant dans son pays, prend une précaution oratoire visant à dédouaner ses concitoyens : « *L'immense majorité du peuple allemand abhorrait les crimes dont le Juifs ont été les victimes et n'y avait pas participé* ». ¹

Bien qu'il jouisse d'une popularité considérable auprès de l'opinion publique allemande, le chancelier Adenauer ne peut ignorer les réticences de l'aile droite de son parti, la CDU (l'Union démocrate chrétienne) ainsi que celles de son allié gouvernemental, le FPD (le Parti libéral allemand). Cette petite phrase doit donc amadouer une frange importante de la population allemande hostile à toute initiative de réparations. Consciemment ou inconsciemment, cette précaution oratoire produira un autre effet très lourd de conséquences pour la mémoire collective allemande : elle contribue à renforcer le mythe selon lequel l'immense majorité des allemands est blanche comme neige, l'extermination des Juifs d'Europe n'étant le fait que d'une petite clique de monstres fanatisés dont la population ignorait les projets criminels d'extermination systématique des Juifs d'Europe. De toute évidence, l'opinion publique allemande retient bien cette phrase car ce qui suit exprime très clairement la volonté d'Adenauer d'entamer une vaste politique de restitutions et d'indemnisations de grande ampleur : « *Mais c'est au nom du peuple allemand que furent commis des crimes indicibles qui exigent une réparation sur le plan moral et matériel, tant pour les dommages individuels subis par les Juifs que pour les préjudices causés aux biens juifs dont les ayants-droit individuels n'existent plus aujourd'hui. [...] La RFA veillera à la ratification et à l'exécution rapide d'une législation appropriée* ». ²

Il termine son discours en affirmant qu'il entend également définir les termes et les contours de cette politique en collaboration avec les représentants du peuple juif et de l'Etat d'Israël qui a accueilli un nombre considérable réfugiés juifs. Les parlementaires approuvent cette déclaration en se tenant debout en silence à la mémoire des victimes du nazisme.

Konrad Adenauer ouvre ainsi officiellement le chapitre de sa politique de *Wiedergutmachung*. Cette expression allemande, qu'on peut traduire littéralement par *faire à nouveau le bien*, reflète parfaitement les motivations et la personnalité du chancelier allemand. Profondément catholique, ses convictions religieuses ne sont pas étrangères à ce qu'il qualifie de *noble mission devant parvenir à la purification intérieure de souffrances sans fin*. La réconciliation avec le peuple juif figure parmi les obligations morales de l'Allemagne. En revanche, si ses motivations d'ordre spirituel sont sincères, Adenauer est avant tout un homme politique qui ne néglige en rien les intérêts de l'Etat qu'il gouverne. Il agit donc en fin stratège conscient des enjeux politiques : il comprend très vite que la réintégration de l'Allemagne dans le concert des nations civilisées passe par le dédommagement des victimes de l'Allemagne nazie. Seule, cette politique permettra à l'Allemagne de se refaire une virginité politique aux yeux de l'opinion publique mondiale. Le contexte géopolitique est favorable au projet du chancelier allemand. La Guerre froide oblige le bloc occidental à intégrer la RFA le plus rapidement

¹ Olivier Guez, *L'impossible retour*, Flammarion, Paris, 2007, pp.78-79.

² Tom Segev, *Le septième million*, Liana Levi, Paris, 1993, pp.244-245.

possible dans son giron. Dans ce dispositif conditionné par l'équilibre de la terreur, l'Allemagne de l'Ouest constitue un enjeu majeur pour les Etats-Unis et leurs alliés d'Europe occidentale. Ce pays ne peut en aucun cas tomber sous l'influence soviétique. Il sera amené à faire constamment figure de vitrine modèle de la supériorité du monde libre sur le bloc communiste. Cela signifiera que de nombreux principes énoncés après la capitulation de l'Allemagne, notamment en ce qui concerne le processus de dénazification de l'appareil d'Etat (politique, administratif et judiciaire), soient rapidement mis de côté tant par les Allemands que par les autorités d'occupation occidentales. Ce revirement politique ne sera pas marqué par des annonces fracassantes ni par des déclarations gouvernementales. Il interviendra progressivement mais significativement malgré tout. En apparence, cette situation peut laisser croire que l'Allemagne de l'Ouest négligera le dossier important et délicat des relations avec les Juifs et Israël. Bien au contraire. Le chancelier Adenauer réussit la prouesse de concilier ces deux aspects contradictoires d'une même politique : tirer un trait définitif sur le passé nazi et réparer les dommages subis par les victimes du nazisme, à commencer par les Juifs.

En raison de l'absence de relations entre la RFA et Israël, on peut s'imaginer sans peine que le chancelier allemand a agi de sa propre initiative sans consulter préalablement le moindre dirigeant juif ou israélien. En réalité, Adenauer n'a pas choisi tout seul les mots de cette déclaration. Avant de se présenter à la tribune du Parlement fédéral, Adenauer a soumis ce texte au Président du Congrès juif mondial, Nahum Goldman, qui l'a annoté soigneusement ainsi qu'au cabinet du Premier ministre israélien David Ben Gourion. Chaque mot a été pesé et sous-pesé.

3) La genèse des « réparations » et l'accord de Luxembourg (1952)

Si la première rencontre officielle entre représentants juifs et israéliens avec les autorités allemandes intervient le 21 mars 1952 aux Pays-Bas, de nombreuses rencontres secrètes les ont réunis auparavant. Par ailleurs, si Adenauer lance officiellement le processus des « réparations » le 21 septembre 1951, Des dirigeants juifs de diaspora et des responsables sionistes en Palestine mandataire envisagent dès 1941 des mesures de dédommagement que les Allemands devraient assumer une fois la guerre terminée. Dès la fin des années trente, des organisations de réfugiés juifs rédigent des rapports en vue d'obtenir des mesures de restitutions des biens juifs confisqués par l'Allemagne.

Ainsi, en 1940, l'American Jewish Committee crée un Comité d'études de la Paix chargé de répondre à une question bien précise : « *Peut-on envisager sérieusement pour ceux qui ont été privés de leurs droits professionnellement et commercialement une action qui leur permet de retrouver leur position antérieure à l'avènement du régime nazi ?* »³. Deux conférences importantes ont été organisées à l'initiative du Congrès juif mondial en 1941 et en 1944 pour que ce comité puisse exposer ses travaux. Dans le Yichouv (Communauté juive de Palestine mandataire), l'Association des immigrants d'Europe centrale, présidée par le Docteur Siegfried Moses, s'attache dès 1943 à jeter les bases philosophiques et pratiques de compensations au peuple juif en tant que nation. A partir de la fin de la guerre, l'autorité politique du Yichouv, l'Agence juive, commence également à s'intéresser de près à la question des réparations dont l'Allemagne devra s'acquitter. Pour ce faire, l'Agence juive passe en revue toutes les notes et tous les mémorandums rédigés par des organisations juives ou par des personnalités à titre individuel. Il est frappant de constater qu'un de ces nombreux rapports contient précisément le terme *Wiedergutmachung*, prononcé en 1951 par le Chancelier allemand Konrad Adenauer lors de son intervention historique au Parlement allemand. L'Agence juive examine surtout les fondements juridiques permettant de formuler des demandes de réparations à l'Allemagne. De nombreux problèmes se posent dans toute une série de domaines, principalement en matière de droit de propriété et de droit des successions.

³ Tom Segev, *op. cit.*, p.238.

Mais surtout, l'obstacle majeur auquel se heurtent l'Agence juive et les organisations juives américaines, demeure la reconnaissance du peuple juif comme entité de droit international : les Juifs ne forment pas encore une nation et par ailleurs, ils sont encore moins considérés comme formant une nation en guerre contre l'Allemagne. Et enfin, quelle entité sera habilitée à représenter le peuple juif lorsqu'il aura la possibilité de formuler des demandes de réparations ? Toutes ces questions se poseront avec acuité lorsque l'Allemagne acceptera d'entamer des négociations à cet effet.

La première demande officielle de réparation est formulée en septembre 1945 par Chaim Weitzman, Président de l'Organisation sioniste mondiale. Il demande aux puissances alliées occupant l'Allemagne que l'ensemble des biens juifs sans héritier soit attribué à l'Agence juive. A cet égard, Weitzman en profite également pour demander aux alliés de reconnaître l'Agence juive comme représentant légitime du peuple juif. Cette démarche fut doublement mal accueillie : les Britanniques, puissance mandataire de la Palestine, ne peuvent accepter cette demande qui aboutit à renforcer le poids et l'influence de l'organe politique sioniste en Palestine. Les organisations juives américaines et européennes contestent évidemment les prétentions de l'agence juive de représenter le peuple juif dans son ensemble. Finalement, les alliés sont prêts à distribuer 25 millions de dollars à l'Agence juive et aux différentes organisations juives de diaspora. Selon l'historien israélien Tom Segev, *des années passeront avant que le premier paiement soit effectué.*⁴

Ce qui signifie clairement que les organisations représentatives juives sont déterminées à réclamer des comptes à l'Allemagne. Dès 1949, le chancelier Adenauer annonce qu'il est prêt à offrir 10 millions de Mark à Israël à titre de dédommagement. Cette offre est tout de suite rejetée par Israël : elle est jugée ridicule et insultante puisque cela revient à indemniser moins de 2 Mark par juif assassiné. Pourtant, durant l'été 1950, des contacts secrets s'engagent en Suisse au bord du lac de Lucerne où le Président Weitzman croise le chancelier Adenauer qui passe ses vacances dans le même hôtel. A la grande déception de ce dernier, Weitzman ne lui adressera pas la parole. En revanche, leurs assistants respectifs engageront des discussions qui n'auront malheureusement pas de suite.

Il faut attendre janvier 1951 pour que le gouvernement israélien demande aux puissances d'occupation d'imposer à l'Allemagne le paiement de 1,5 milliards de dollars de réparations. L'Union Soviétique ne répond pas et les alliés occidentaux suggèrent aux Israéliens d'engager des négociations directes avec la RFA. Le principe des négociations directes est véritablement accepté à partir du 6 mai 1951 lorsque des représentants du gouvernement israélien rencontrent pour la première fois Adenauer en personne à Paris à l'hôtel Crillon. Cette délégation israélienne est composée du Secrétaire d'Etat aux finances, du Président de la Banque centrale d'Israël et de l'ambassadeur d'Israël en France. Cette rencontre est tenue secrète et l'objet des discussions est très clair : les « réparations ».

Par la suite, Nahum Goldmann, le Président du Congrès juif mondial, jouera un rôle déterminant dans l'évolution de cette question délicate. Cette personnalité très respectée partage la même détermination que le Premier ministre israélien, David Ben Gourion, d'obtenir des dédommagements de l'Allemagne. En revanche, pour Goldmann, il est hors de question que l'Etat d'Israël représente exclusivement le peuple juif. Les organisations juives de diaspora doivent défendre auprès des Allemands les intérêts des individus et des communautés victimes de la Shoah. C'est pourquoi, elles vont poursuivre un double objectif : l'indemnisation des victimes et leur réhabilitation dans la société ; la reconstruction des communautés détruites par la Shoah. Dans les semaines qui suivent le discours historique du Chancelier Adenauer au Bundestag, le Président du Congrès juif mondial convoque à New York à l'hôtel Waldorf Astoria une vingtaine d'organisations

⁴ Tom Segev, *op. cit.*, p.249.

juives pour participer à une conférence afin de définir une stratégie commune pour les Juifs de diaspora. Un consensus se dégage rapidement sur la nature des revendications : elles seront strictement matérielles. Il n'est absolument pas question d'étendre ces revendications à des considérations d'ordre moral impliquant des notions comme le pardon ou la réconciliation. Nahum Goldman ne laisse planer aucun doute sur cette question en déclarant très clairement que *seule l'histoire pourra résoudre la question des relations entre l'Allemagne et les Juifs. Exiger des Allemands la restitution de ce qui nous appartient ne signifie en aucun cas que nous leur octroyons notre pardon.*⁵

A l'issue de la conférence du Waldorf Astoria, une organisation ad hoc est spécialement créée : la *Conference on Jewish Material Claims against Germany*. Plus communément appelée la Claims Conference, cette organisation juive fédère toutes les organisations juives de diaspora pour la négociation des restitutions et des indemnités. Une fois l'accord conclu avec la RFA, elle poursuivra ses activités et jouera également un rôle important dans la redistribution des sommes obtenues.

Les négociations qui doivent s'engager dès le 21 mars 1952 sont tripartites. La RFA fait face à deux interlocuteurs : Israël et la Claims Conference. Israël y participe en tant que pays ayant accueilli sur son territoire environ 500 000 Juifs d'Europe pour y trouver refuge, que ce soient des Juifs allemands ou autrichiens ayant fui l'Allemagne dans les années trente ou que ce soient des rescapés de la Shoah arrivés en Israël après 1945. Cela signifie bien qu'Israël ne représente pas le peuple juif dans son ensemble même s'il aspire à jouer ce rôle. Dans la pratique, les Israéliens et les Juifs de diaspora sont représentés par des délégations différentes mais ils s'adressent ensemble aux autorités allemandes.

Les négociations sont difficiles et font l'objet de nombreux marchandages de la part des Allemands. Les parties en présence doivent prendre en considération un grand nombre de paramètres et sont tout au long de ces négociations soumises à des pressions et chacune d'entre elles sera amenée à faire des concessions. Préalablement aux négociations, le Chancelier Adenauer s'est engagé auprès de la délégation israélienne à verser la somme de 1,5 milliard de Dollars. Quant à la Claims Conference, elle avait fixé les compensations pour la diaspora à 500 millions de dollars. Lorsque les négociations commencent aux Pays-Bas, la délégation allemande prétend qu'elle ne peut honorer cette double revendication car elle ne possède pas cette somme. Elle ajoute que l'Allemagne doit attendre la tenue d'une conférence internationale à Londres au cours de laquelle d'autres Etats – occupés pendant la guerre -doivent se prononcer sur la dette de l'Allemagne à leur égard. Les Allemands craignent que ces pays majorent les montants accordés à Israël et aux Juifs. De leur côté, ces derniers refusent catégoriquement de conditionner leurs revendications à celles des pays participant à la conférence de Londres. Ces négociations ne commencent donc pas dans la confiance et la sérénité. Très vite, les pourparlers capotent. Les Allemands se montrent inflexibles et refusent de verser plus de 750 millions de dollars sous la forme de marchandises fournies à Israël. Les négociations formelles sont suspendues. Secrètement, elles se poursuivent sous l'impulsion de Nahum Goldman qui va alors user de sa force de persuasion et de son savoir-faire diplomatique et politique. Il réussira à débloquer la situation, les négociations reprendront.

Les trois parties parviennent malgré tout à signer un accord qui les satisfait en septembre 1952. Pour la première fois dans l'histoire universelle, un peuple victime de persécutions et de politique d'extermination obtient des réparations matérielles de la part de son bourreau. Il ne s'agit pas du cas de figure d'une ou de nations victorieuses imposant leurs conditions à la nation vaincue suite à une guerre comme en 1919 à

⁵ Marilyn Henry, *Confronting the Perpetrators, A History of the Claims Conference*, Valentine Mitchell, London, 2007, pp.9-10.

Versailles. Pour les Juifs, c'est aussi la première fois dans leur histoire qu'ils obtiennent des mesures de réparations matérielles pour les persécutions subies.

En vertu de l'accord de Luxembourg, l'Allemagne s'engage à verser à Israël 3 milliards de Mark en nature (820 millions de dollars), c'est-à-dire sous la forme de biens et de services octroyés à Israël. Environ 70% du montant total est affecté à des marchandises fabriquées en Allemagne et 30% à l'achat de pétrole. Cette opération est échelonnée sur onze ans, de 1953 à 1964. Pendant toutes ces années, les accords de réparations sont effectifs et la production nationale brute israélienne a triplé. La Banque nationale d'Israël a estimé que les investissements effectués à travers l'argent des réparations allemandes ont entraîné une croissance de 15% et ont contribué à la création de 45 000 emplois. Certains économistes israéliens se montrent plus prudents dans leurs estimations en rappelant que le pays aurait de toute manière trouvé des modes de financement alternatif en contractant des prêts ou en bénéficiant de dons ou d'autres formes de revenus. « *Ainsi, les réparations n'ont pas sauvé Israël de la faillite économique, mais elles ont, de fait, accéléré un processus déjà amorcé, et, incontestablement, elles ont joué un rôle psychologique et économique important* ».⁶

L'accord entre l'Allemagne et la Claims Conference comporte deux volets. Le protocole I prévoit que l'Allemagne doit adopter une législation visant à indemniser les victimes juives de toute une série de persécutions commises par l'Allemagne nazie. Entre 1953 et 1965, la RFA adopte trois lois d'indemnisation : les Bundesentschädigungsgesetze (BEG). Ces lois BEG établissent le cadre légal pour les compensations des victimes des persécutions nazies commises en Europe occidentale et couvrent toute une série de dommages causés par ces persécutions. Cela inclut les privations de liberté, les pertes de propriété, les maladies et les invalidités, ... Ce premier protocole est avant tout destiné à dédommager les victimes de persécutions politiques, raciales, religieuses, ou idéologiques pendant toute la durée du régime national-socialiste ainsi que tous ceux qui se sont retrouvés apatrides ou réfugiés politiques suite à ces persécutions. Une délimitation géographique apporte une restriction à la mise en œuvre de ce protocole : pour en être bénéficiaire, il fallait vivre dans les frontières du 31 décembre 1937 du troisième Reich. Ce principe s'est évidemment assoupli avec l'adoption successive des trois lois d'application (BEG) du protocole I. Ainsi, la deuxième loi (BEG) votée en 1956 par le Parlement fédéral allemand prévoit que les personnes issues de territoires conquis par l'Allemagne nazie, notamment la Pologne, remplissent les conditions d'éligibilité. Cette même loi étend également l'application des réparations aux personnes victimes de privation de liberté et de dommages causés par des gouvernements étrangers sous l'ère nazie. Cette extension trouve son application pour des pays comme la Hongrie ou la Roumanie. En vertu des lois BEG, l'Allemagne fédérale doit non seulement dédommager les victimes juives pour les préjudices physiques que les Nazis leur ont fait subir mais aussi pour le port de l'étoile jaune qu'ils avaient été contraints de coudre sur leurs vêtements. En dehors des compensations individuelles, le protocole I oblige l'Allemagne à voter une législation organisant un processus de restitution des biens spoliés aux Juifs. En 1957, cinq ans après la signature des Accords de Luxembourg, l'Allemagne adopte la loi de restitution des biens volés ou confisqués par le régime nazi, plus connue sous le nom de BRÜG. Cette loi a permis l'indemnisation des spoliations de mobilier, bijoux, métaux précieux et marchandises commises en exécution des mesures connues sous le nom d'"Action Meubles". Intervenues par exemple entre le 1er février 1942 et la fin 1944 en France, en Belgique et aux Pays-Bas, ces spoliations tenaient dans le transfert en Allemagne des mobiliers appartenant aux Juifs.

Si au départ, le processus de réparation vise essentiellement l'Allemagne, à partir des années soixante, la Claims Conference s'est attachée à négocier des accords de ce type avec l'Autriche, et grâce à la politique de détente et à la chute du rideau de fer, les

⁶ Tom Segev, *op. cit.*, p.292.

victimes juives des anciennes démocraties populaires et de l'ancienne Union soviétique ont pu bénéficier des réparations allemandes. Ce qui signifie qu'à la fin du 20^e siècle, suite aux différents accords conclus par la Claims Conference avec l'Allemagne, 100 milliards de Mark allemand ont été versés en guise de compensations individuelles aux victimes du nazisme. Alors que les accords internationaux limitaient initialement le montant des restitutions (BRüG) à 1,5 milliard de Mark, l'Allemagne a payé en réalité 3,9 milliards de Mark allemand à titre de restitution aux victimes juives spoliées. A la fin de l'année 2000, 89 000 victimes du nazisme, dont une majorité écrasante de Juifs, continuaient à percevoir des pensions allemandes en application des trois lois BEG⁷.

Le protocole II vise à la réhabilitation et au secours des Juifs d'Europe. Pour ce faire, la RFA verse 450 millions de Mark à la Claims Conference. *Nous ne pouvons pas prétendre que la législation BEG est une manne céleste. Elle est importante. Pour littéralement des centaines de milliers de survivants -particulièrement ceux qui ne pouvaient pas trouver les ressources pour reconstruire par eux-mêmes une existence normale-, ces pensions allemandes ont constitué un revenu supplémentaire. Une centaine de milliards de marks allemands, jusqu'à présent versés au titre de la mise en œuvre de la BEG, n'est pas un montant insignifiant, notamment en termes de ce que cela signifie pour les particuliers. Il est certainement significatif. Est-il suffisant ? Rien n'est suffisant au regard de la totalité des souffrances des victimes,* déclarait le Vice-président émérite de la Claims Conference en janvier 2001, Saül Kagan⁸.

Pour assurer la réhabilitation et le secours des Juifs d'Europe, l'Allemagne doit verser 450 millions de Mark à la Claims Conference. Cette réparation collective concerne en fait la reconstruction et la renaissance des communautés juives victimes des persécutions nazies en fonction des besoins et des urgences que la Claims Conference déterminera pour toutes ces communautés de diaspora. Ce second protocole d'accords n'a pas été facilement conclu. L'Allemagne se montre très réticente en arguant que la réinstallation de ces populations doit se faire en Israël et que les négociations avec la Claims Conference se limitent à l'indemnisation individuelle des victimes du nazisme ainsi qu'aux restitutions de leurs biens spoliés. L'Allemagne s'obstine donc à écarter toute revendication collective de la part de la Claims Conference. Les autorités allemandes considèrent ces demandes comme un « truc » permettant aux communautés juives de diaspora d'obtenir plus d'argent pour Israël ! Finalement, l'Allemagne accepte de verser 450 millions de marks allemands à la Claims Conference. Le second protocole représente alors à la fois une belle opportunité et un véritable défi. Alors que les fonds doivent permettre aux survivants de la Shoah de se réinstaller et aux communautés détruites de se reconstituer, les besoins sont énormes. Des aides ont donc été accordées sous forme de programmes de reconstruction d'écoles, de synagogues, de centres communautaires, de services sociaux et de dispensaires médicaux. Tous les éléments constitutifs de la vie communautaire juive ont donc fait l'objet d'une attention particulière de la part de la Claims Conference.⁹

Ces accords conclus entre l'Allemagne et le monde juif (Israël et la diaspora) sont historiques et inédits. Les relations entre Juifs et Allemands ont trouvé de nouveaux fondements légaux et financiers mais quelques années après la Shoah, ces relations demeurent toujours difficiles et ambivalentes. En fait, les accords de Luxembourg ne changent pas l'essentiel : l'animosité juive à l'égard de l'Allemagne. Accord de réparations ou non, l'Allemagne demeure pour l'immense majorité des Juifs une tache blanche sur la carte du monde. Pour les Allemands, le refoulement du passé nazi se propage rapidement au sein de l'opinion publique.

⁷ Marilyn Henry, *op. cit.*, pp.214-217.

⁸ Marilyn Henry, *op. cit.*, p.53.

⁹ Marilyn Henry, *op. cit.*, p.10.

4) Contexte dans lequel ces réparations apparaissent

En Allemagne

Dans ce pays en pleine reconstruction, le principe des réparations ne fait pas du tout l'unanimité. De nombreuses enquêtes d'opinions montrent bien qu'une majorité d'Allemands s'y opposent. L'antisémitisme n'est pas étranger à ce refus même si officiellement il n'existe plus. D'ailleurs, les Américains ont bien averti les autorités allemandes que la manière dont elles assurent leurs relations avec les Juifs sera déterminante pour la réintégration de l'Allemagne sur la scène internationale. Dès 1945, la politique de dénazification est lancée mais elle ne fera pas long feu. La guerre froide modifie les rapports de force ainsi que le regard que portent les Américains sur les anciens nazis dont le savoir-faire en matière de répression et de renseignement s'avère plus qu'utile. Les nécessités liées à la reconstruction des structures administratives et publiques conduisent également les alliés à permettre aux anciens nazis d'être amnistiés rapidement pour intégrer l'appareil d'Etat et le faire fonctionner efficacement.

A l'antisémitisme nazi génocidaire, se substitue une attitude ambivalente caractérisée notamment par un philosémitisme opportuniste et débonnaire : « *En ces temps de dénazification intensive, le Juif se révélait aussi précieux qu'il avait été encombrant quelques années auparavant*¹⁰ » Pendant les années cinquante, la société ouest allemande a tendance à sublimer les Juifs et le rôle qu'ils ont pu jouer par le passé dans ce pays. Une forme nouvelle de philosémitisme se développe. Il a la particularité de s'appuyer paradoxalement sur des clichés antisémites. Ainsi, on encense les banquiers juifs pour leurs qualités professionnelles et leurs réseaux internationaux qui favorisent le développement économique de l'Allemagne ! En revanche, le silence règne en ce qui concerne la Shoah. Cette question est taboue. En fait cette sublimation malsaine des Juifs permet aux Allemands d'éviter leur culpabilité. Elle offre une virginité morale et sociale aux Allemands.

Toutefois, des Allemands authentiquement philosémites s'efforcent de renouer le dialogue avec les Juifs. Conscients de la responsabilité collective du peuple allemand dans la tragédie des Juifs d'Europe, des hommes d'église, des intellectuels et même des citoyens ordinaires créent de nombreuses associations d'amitiés judéo-chrétiennes ou judéo-allemandes. Des programmes éducatifs et culturels sont élaborés pour que des échanges puissent aboutir à un processus de réconciliation entre les deux peuples. Ces initiatives ont le mérite non seulement de permettre aux jeunes Allemands de s'écarter significativement et définitivement du discours antisémite, mais aussi de placer la question du génocide dans les consciences. Car pour la majorité des Allemands, la sublimation paradoxale des juifs présente l'avantage d'évacuer l'examen de conscience douloureux et difficile sur leur responsabilité collective et individuelle. Cette forme particulière de philosémitisme offre ainsi aux Allemands une virginité morale sans en payer le prix de la confrontation avec leur passé : « *Le Juif est érigé en totem, le peuple d'Israël indemnisé, il n'y avait plus de raison de remuer le passé. Un lourd silence s'abattit sur l'Allemagne d'Adenauer. Le règne de l'omerta. Le totem et le tabou* »¹¹.

Les Allemands ont d'autant plus de facilité à évacuer la question de la culpabilité dans la mesure où ils acquièrent peu à peu la conviction qu'ils sont des victimes de la Seconde Guerre mondiale. Non seulement ils prétendent avoir subi la folie meurtrière de Hitler qui a mené le pays vers le chaos mais ils ont aussi enduré les bombardements alliés et la barbarie des soldats soviétiques. L'Allemagne est divisée, occupée et détruite. Dans ces conditions, les Allemands ont du mal à imaginer que d'autres victimes de la guerre ont fait l'objet d'une politique systématique d'extermination à laquelle les Allemands ont activement participé. L'apitoiement sur leur propre sort dont font preuve les Allemands

¹⁰ Olivier Guez, *op. cit.*, p.100.

¹¹ Olivier Guez, *op. cit.*, p.104.

après la guerre ne peut être circonscrit à la période de reconstruction économique et politique des années. Il s'inscrit dans un mouvement profond qui se prolongera pendant de nombreuses années. Avi Primor, ancien ambassadeur d'Israël en Allemagne, évoque dans un livre consacré à son expérience diplomatique en Europe, cette problématique de la victimisation des Allemands : « *Ce qui est étonnant, c'est que dans cet apitoiement la loi du rapport de cause à effet semble s'inverser, voire se volatiliser. A ce propos, je garde un souvenir particulier d'un dîner auquel un de mes homologues m'avait invité avec ma femme. C'était en 1994. La conversation entre ma femme et son voisin de table, un haut fonctionnaire, consistait essentiellement en un monologue dans lequel ce dernier décrivait les souffrances que lui-même et sa famille avaient endurées lors des bombardements alliés durant les dernières années de la guerre. Ma femme fit preuve d'une patience admirable, mais elle finit par avoir le sentiment de devoir interrompre par une brève remarque ce flot de paroles. Elle fit comprendre à son interlocuteur qu'à la même époque sa mère à elle était à Auschwitz. Il se tourna vers son autre voisine* »¹².

Dans le monde juif

Pour beaucoup de Juifs, l'Allemagne d'après 1945 est identique à celle d'Hitler. Toute relation avec ce pays est impossible. Cela reviendrait à vendre son âme au diable et à trahir les millions de morts assassinés lors de la Shoah. A défaut de lancer des représailles ou de se venger en attaquant l'Allemagne, les Juifs vont ignorer et nier ce pays. Que ce soient les Juifs de France, de Belgique ou d'ailleurs en Europe, l'Allemagne est devenu un pays à éviter. Beaucoup de Juifs sont même prêts à contourner ce pays si leur destination finale de voyage les oblige logiquement à passer par l'Allemagne. Le tabou s'applique également dans les moindres gestes de la vie quotidienne : une forme de boycott informel s'est imposé chez de nombreux Juifs d'Europe ou d'Amérique : quand ils font leurs courses, ils s'assurent bien que le produit en question n'est pas allemand. Cela peut prendre parfois des proportions qui dépassent le bon sens. Ainsi, à Strasbourg, ville alsacienne située face à l'Allemagne, la question de traverser le Rhin pour acheter à moindre prix des produits de consommation de qualité se pose au sein de la communauté juive locale : « *dans ma famille, il était hors de question de frôler le sol allemand même si nous avions pu y faire une bonne affaire. C'était trop douloureux pour mon père et ma mère. Ce territoire était devenu souillé* »¹³, avoue Jean-Pierre Lévy.

Cette tendance de rejet généralisé se vérifie également en Israël. Des journalistes, des intellectuels et des responsables politiques déclinent sur des modes différents le même discours de la mise à l'index de l'Allemagne. Ils exigent souvent le boycott de ce pays. Une éditorialiste de quotidien populaire Yediot Aharonot demanda que pas même une épingle, ni un lacet de chaussure, fabriqué dans une usine allemande ne pénètre dans le pays. Elle suggéra même qu'on « *imprègne aux enfants israéliens et à leurs descendants de la haine des Allemands (...)* Et si nous rencontrons un Allemand au cours d'un voyage, sur un bateau ou dans un train, nous lui crachions au visage et aux pieds, pour qu'il ne puisse pas oublier »¹⁴ ! Même des progressistes comme Gershon Schocken, fondateur du quotidien libéral *Haaretz*, propose l'adoption d'une loi interdisant tout contact avec les Allemands.

Ce que le cœur et l'émotion suggèrent aux Israéliens et aux Juifs de diaspora, la raison s'y oppose. En réalité, il est difficile de mettre l'Allemagne à l'index. Le gouvernement et les hauts fonctionnaires israéliens le comprennent rapidement. Pourtant, cette mise à l'index est érigée en principe admis par l'opinion publique. Les intérêts économiques et géostratégiques du jeune Etat d'Israël obligent ses dirigeants remettre en cause ce principe. Le premier à préparer le terrain de cette remise en cause n'est autre que le Premier ministre Ben Gourion. Il évoque pour ce faire une *autre Allemagne*, c'est-à-dire

¹² Avi Primor, *Le triangle des passions, Paris – Jérusalem – Berlin*, Paris, Bayard Editions, 2000, p.33.

¹³ Entretien avec cette personne, 2008.

¹⁴ Tom Segev, *op. cit.*, pp.230-231.

celle qui s'efforce de devenir une nation démocratique. En revanche, il ne laisse jamais entendre que les Allemands ont changé. Le débat sur le boycott de l'Allemagne s'est ouvert au sein du ministère des affaires étrangères. Beaucoup de diplomates avouent qu'il est impossible à respecter même s'ils admettent tous leur répulsion pour les Allemands. Le chargé d'affaires pour le Benelux exprime bien le sentiment général : *le boycott c'est beau et c'est une attitude conséquente mais cela ne nous apportera aucun profit et nous causera que du tort. [...] Je suis déchiré pendant que j'écris ces lignes [...] Cependant, je reviens toujours à l'idée exprimée par Renan : « Celui qui souhaite faire l'histoire doit oublier l'histoire ». Cela écorche mes sentiments les plus profonds mais la politique n'est pas une affaire de sentiments.*¹⁵

Les dirigeants israéliens sont donc conscients des nécessités et des intérêts d'un Etat souverain. Ils se montrent alors pragmatiques et acceptent de mener des négociations directes avec la RFA en vue d'obtenir des réparations matérielles. Ce pragmatisme n'est en revanche absolument pas partagé par l'opinion publique israélienne et la presse. Or, pour que ces négociations commencent, le gouvernement a besoin de l'aval du Parlement. A partir de l'automne 1951, la question agite et déchire tout le pays. Les tenants du boycott de l'Allemagne s'opposent virulemment au principe des réparations matérielles. Pour marquer leur désaccord, ils engagent une véritable campagne anti-allemande. En recourant à une rhétorique pleine de pathos, ils présentent les partisans des négociations avec l'Allemagne comme les complices des Nazis. Le souvenir de la Shoah est évoqué sans cesse. Certains en appellent à la vengeance et exigent même l'assassinat de 6 millions d'Allemands ! L'honneur juif est souvent invoqué. En vertu de celui-ci, on ne peut toucher un centime de l'Allemagne. Cet argent est sale¹⁶.

Un vent de discorde souffle sur Israël. Des centaines de réunions publiques sont organisées pour dénoncer ces négociations. Les députés de la coalition gouvernementale en viennent même à demander de ne pas suivre d'instructions de vote lorsque la question sera inscrite à l'ordre du jour le 7 janvier 1952. Ce jour-là, l'ambiance devient électrique et des émeutes éclatent à Jérusalem. L'opposition de droite menée par Menahem Begin entend frapper fort. Le leitmotiv que Begin martèle à l'envi est simple : *l'argent des réparations trempe dans le sang juif*. Dans les nombreux discours qu'il tient lors des manifestations qu'il organise en ce début de mois de janvier, Begin en appelle à la vengeance contre les Allemands en illustrant son propos par des métaphores sur la Shoah. Le ton monte le 7 janvier 1952, jour du débat parlementaire, lorsque les manifestants emmenés par Begin marchent sur le Parlement et tentent de prendre d'assaut l'immeuble. Des pierres et des projectiles sont lancés contre les vitres. Ces émeutes sont sévèrement réprimées par la police.

L'ordre est finalement rétabli dans la nuit et le lendemain, Menahem Begin revient au Parlement pour enfin participer au débat. Dans un discours émouvant et pathétique, il évoque à nouveau avec emphase le souvenir des 6 millions de morts ainsi que de tous les membres de sa famille assassinés par les Allemands. Le 9 janvier 1952, le Parlement israélien autorise formellement le gouvernement à négocier avec l'Allemagne des mesures de restitutions et d'indemnités matérielles.

5) L'impact des réparations sur la mémoire de la Shoah

En Allemagne

Si on tient compte du contexte de l'Allemagne d'après 1945 et de l'état d'esprit de l'opinion publique décrits précédemment, ces mesures de réparations matérielles ne

¹⁵ Tom Segev, *op. cit.*, pp.236-237.

¹⁶ Georges Bensoussan, *Un nom méprisable, Israël, le sionisme et la destruction des Juifs d'Europe*, Paris, Seuil, 2008, p.170.

risquent pas de modifier la perception allemande de la mémoire de la Shoah. Pire, ces mesures de réparations accroissent considérablement le refoulement allemand du passé nazi. Cette tendance est d'ailleurs inscrite officiellement dans le discours du 27 septembre 1951 d'Adenauer lorsqu'il prend soin de préciser que *l'immense majorité du peuple allemand a abhorré et n'a pas participé aux crimes nazis*. Le terrain est bien préparé pour que la culpabilité allemande soit évacuée.

Les Allemands veulent désespérément oublier cette période sombre. Ils sont en quête de normalité, de confort petit-bourgeois et de conformisme rassurant. Il faut donc oublier la guerre et ses horreurs. Les réparations matérielles versées aux Juifs et à Israël vont y contribuer. Elles offrent en effet aux Allemands une virginité à bon compte. En payant, ils sont en paix avec eux-mêmes. Ils ont payé, ils sont soldes de tout compte. Il n'y a plus aucune raison de remuer le passé. Un lourd silence peut désormais s'abattre sur l'Allemagne concernant le passé nazi. Ce silence perdurera jusqu'à la fin des années soixante.

L'Allemagne du miracle économique fait tout pour oublier. Elle commence par se raconter des mensonges. Le premier est celui soufflé par Adenauer : ils sont en fait les victimes d'une clique de fanatiques dont Hitler fut l'incarnation. Dans cette perspective, le nazisme apparaît comme un accident de parcours, une parenthèse de l'histoire et non son propre produit. C'est à cette époque que l'historiographie allemande survalorise le rôle de la caste des militaires prussiens qui se sont opposés à Hitler, comme ce fut le cas le 20 juillet 1944, tout en exonérant leur responsabilité dans la chute de la République de Weimar et leur soutien à Hitler dans les années trente. Une autre mensonge bien commode est celui de la distinction entre la SS et la Wehrmacht. Cette dernière ayant évidemment les mains propres. A partir des années quatre-vingt, l'historiographie établira bien la Wehrmacht n'a rien à envier à la barbarie des SS. Les soldats allemands sur le front de l'Est ont commis de nombreux massacres sur des civils et ont pris part à l'extermination des Juifs. Les conséquences de cette posture de la victime sont désastreuses en ce qui concerne le rapport au passé et aux Juifs. Cette génération a su détourner les yeux des persécutions nazies, elle en fait de même à l'égard des dures épreuves que les Juifs ont traversées pour ignorer presque volontairement leur désarroi au sortir de la guerre. Dans son autobiographie, *Ma vie*, Marcel Reich-Ranicki, survivant du ghetto de Varsovie et un des critiques littéraires les plus craints et les connus dans les lettres allemandes, décrit bien le refoulement dont ont fait preuve ses anciens camarades de classe non juifs qu'il a revu après-guerre lors d'une réunion d'anciens élèves de la même promotion. Après leur avoir demandé poliment comment ils avaient traversé la guerre, « *personne ne voulu en savoir davantage à mon égard. On me fut reconnaissant de parler aussitôt d'autre chose* ». Mais Reich-Ranicki est d'autant plus surpris qu'aucun de ses anciens condisciples « *n'éprouve la moindre responsabilité dans ce qui était arrivé au nom de l'Allemagne* »¹⁷.

Ces mythes et ce silence perturbent davantage les rapports judéo-allemands. Ce refoulement empêche les Allemands d'être à l'aise en présence de Juifs. Non seulement, il s'agit d'un déni généralisé mais l'antisémitisme pointe également le bout de son nez. Le retour en Allemagne de professeurs ou de magistrats juifs suscitent des polémiques et fait des envieux.

Le philosophe Théodore Adorno s'intéresse beaucoup au refoulement du passé par ses compatriotes. Il observe une tendance générale au refus d'admettre une complicité aux crimes des nazis alors que ces mêmes personnes répondent lors d'enquêtes d'opinions que les Juifs doivent encore adopter un profil bas en évitant par exemple d'être surreprésentés dans des professions influentes et bien rémunérées ! Adorno est vivement critiqué pour ses travaux sur le refoulement allemand du passé nazi. On l'accuse alors de

¹⁷ Olivier Guez, *op. cit.*, p.111.

contraindre un peuple entier à la contrition morale. La réponse d'Adorno est cinglante : *on ne doit pas parler de corde dans la maison du bourreau. On est vite soupçonné, sinon, de ressentiment.*¹⁸

La réintégration quasi-totale des anciens nazis dans la société allemande ne facilite pas non plus la tâche difficile mais nécessaire de regarder le passé en face sans se mentir. Ils n'y arrivent pas. Non. Les Allemands ne veulent pas affronter leur passé récent. Il faudra attendre la seconde moitié des années soixante pour que les enfants du miracle économique allemand perturbés et affectés par ce silence assourdissant exigent qu'on leur raconte ce que leurs parents ont fait pendant cette période trouble. Cela ne se fera pas sans heurts. Le couvercle va littéralement exploser. Les questions qu'elle se pose sur la responsabilité et la culpabilité de leurs parents pendant la dernière guerre s'insèrent en fait dans un processus global de contestation de la société de consommation et des valeurs conformistes qu'elle véhicule. Pour la nouvelle génération, Auschwitz est devenu l'incarnation du mal absolu mais aussi un fardeau trop lourd à porter. Fautes de réponses satisfaisantes à leurs questions insistantes sur le nazisme et les Juifs, les jeunes Allemands de la fin des années soixante se rebellent contre leurs parents et les institutions de cette nouvelle Allemagne. « *Tout le système était responsable de la réintégration des anciens criminels et autres affidés du régime nazi. Une partie de la jeunesse était donc convaincue qu'il fallait remettre fondamentalement en cause le fonctionnement de la société* »¹⁹. Ce vent de contestation générale crée un climat nouveau. L'idée que les Allemands avaient été responsables du déclenchement de la guerre et que le génocide des Juifs était un crime unique dans l'histoire a pris davantage de poids, et l'effet en est encore sensible dans les débats politiques actuels en Allemagne. Dans une réflexion courageuse et lucide sur l'identité allemande contemporaine, le célèbre journaliste allemand, Ulrich Wickert, considère que depuis les années soixante, *la question de la culpabilité et de la responsabilité face aux atrocités commises par les Allemands sous le 3^e Reich fait partie du noyau de leur identité.*²⁰

Dans le monde juif

Si l'argent des restitutions permet aux rescapés de la Shoah de mieux s'intégrer économiquement et socialement, il n'aura en revanche aucun impact sur la mémoire de cette tragédie tant en Israël qu'en diaspora durant toute les années cinquante.

En diaspora, les spécificités de la Shoah sont ignorées et les rescapés juifs ne sont pas reconnus en tant que tels. La mémoire ne retient que les déportés ayant appartenu à des groupes ou des réseaux de résistants. C'est un héros qu'on veut célébrer. Le rescapé de la Shoah fait honte et ce qu'il pourrait dire est indicible et inaudible. Il s'enferme alors dans le silence auquel on le condamne. Paradoxalement, la multiplication d'associations de survivants de la Shoah ne modifie guère cette situation. Pour l'historienne française, Annette Wieviorka, ces associations sont avant tout « *des lieux d'entraide et de solidarité, sans autre ambition que de créer des liens entre ceux qui ont vécu la même expérience. Les rares efforts pour faire émerger le souvenir dans l'espace public restent vains* ». ²¹ Pour que le rescapé intègre le champ social, il faut que la configuration politique change. Cela commence avec le procès Eichmann en 1961. Une série d'événements propres à chaque pays d'Europe ou d'Occident permettra aussi aux rescapés de témoigner de leur expérience.

Lorsqu'on évoque le procès Eichmann de 1961, on ne peut ignorer la situation des rescapés de la Shoah vivant en Israël. Les indemnités qu'ils vont toucher n'auront pas non plus le moindre impact sur l'évolution de la mémoire de la Shoah. De 1945 à 1961,

¹⁸ Olivier Guez, *op. cit.*, p.139.

¹⁹ Olivier Guez, *op. cit.*, p.151.

²⁰ Ulrich Wickert, *Comment peut-on être allemand ?*, Paris, Seuil, 2000, p.87.

²¹ Annette Wieviorka, « Comment la Shoah est entrée dans l'histoire », *L'Histoire*, n°294, janvier 2005, p.51.

la Shoah occupe une place centrale dans la sphère publique et le discours politique en Israël mais la mémoire des rescapés est complètement ignorée. Le récit de la Shoah appartient au registre de la généralisation. Ce n'est pas du tout le récit des rescapés qu'on prend en considération. Il ne fait pas encore partie de l'histoire de la Shoah. La mémoire des rescapés est une mémoire singulière refoulée dans la sphère privée et le silence. C'est ce qui pousse l'historienne israélienne Idith Zertal à parler de *mémoire sans sujets*.²²

Comment ce processus s'est-il mis en place ? La question mérite d'être posée dans la mesure où le rescapé d'un génocide est le témoin de quelque chose de complètement inédit, quelque chose que l'humanité n'a jamais connu et qu'elle est incapable de saisir. De ce point de vue, le témoignage du rescapé est essentiel et précieux. Il s'impose donc comme un élément déterminant dans la compréhension de cette tragédie exceptionnelle. La société doit donc se précipiter vers ces témoins privilégiés du génocide pour recueillir leurs témoignages. C'est tout le contraire qui s'est produit. Si d'aucuns considèrent qu'échapper à un génocide consiste en une grâce et cadeau de la providence, cette survie peut être une forme de malédiction car « *elle porte le fardeau de la mémoire de l'épreuve subie et du souvenir des disparus* »²³. Mais il y a surtout le fardeau de la culpabilité que les rescapés de la Shoah vont porter et qui les poursuit tout au long de leur vie. Culpabilité d'avoir survécu alors que tant d'autres sont morts. Comme s'ils avaient manqué à un devoir de solidarité à l'égard de tous ceux qui ne sont pas revenus. Prisonniers de leur mémoire, les rescapés trouvent vite refuge dans le silence. Ils éprouvent les pires difficultés, voire ils sont dans l'incapacité de transmettre à autrui leur expérience. Ils ne parviennent pas à raconter l'indicible. Toutefois, ce refuge dans le silence ne trouve pas exclusivement sa source dans l'attitude du rescapé. Le regard que porte la société sur celui-ci joue également un rôle déterminant. Son témoignage est inacceptable en raison de l'in vraisemblance qui le caractérise. Ce qu'il raconte est trop perturbant car il sape d'un coup tous les fondements d'une existence où l'humanité est présente. Ce qu'il a à transmettre n'est fait que d'horreur. Et dans une société qui se construit, comme c'est le cas de la société israélienne des années cinquante, les récits des rescapés ne sont absolument pas porteurs d'espoir et d'optimisme. Ils sont encore moins pourvus d'héroïsme cocardier et patriotique. Cette caractéristique n'échappe pas aux autorités israéliennes préoccupées par l'écriture d'un récit national mobilisateur.

Le projet de loi sur la création du mémorial des victimes de la Shoah, Yad Vashem, de 1953 illustre parfaitement cette mémoire sans sujets dont parle l'historienne israélienne Idith Zertal. Ben-Zion Dinour, ministre de la culture et de l'éducation a rédigé ce projet de loi. Cet historien est en fait la plume officielle de l'historiographie israélienne des vingt premières années. Les différentes lois sur la mémoire de la Shoah sont pour ce brillant intellectuel des missions historiques qu'il se doit de remplir. Lors du débat à la Knesset sur la loi instituant Yad Vashem, Dinour explique que « *l'objectif de cette loi est de ramener la mémoire à la patrie* ». Dans cette loi, Dinour ne néglige personne : les morts, les communautés détruites, les résistants armés juifs, ... Tout le monde sauf une seule catégorie qu'il ignore superbement : les rescapés. « *Ceux-là mêmes qui avaient vécu les horreurs (...), les porteurs les plus directs, les plus immédiats, du souvenir, la source première et le recours le plus précieux de la mémoire de la Shoah étaient considérés comme négligeables, oubliables même par l'Etat au sein duquel ils essayaient de rassembler les morceaux de leurs vies brisées* »²⁴.

Pourtant dans les années cinquante, les rescapés de la Shoah constituent une part importante de la population israélienne : ils représentent 40 % de la population. Ils sont 350 000 en 1949 et 450 000 en 1961. Comment expliquer alors ce refoulement du

²² Idith Zertal, *La nation et la mort. La Shoah dans le discours et la politique d'Israël*, Paris, La Découverte, 2004, p.121.

²³ Idith Zertal, *op. cit.*, p.73.

²⁴ Idith Zertal, *op. cit.*, p.121.

rescapé alors que la question des réparations a déchiré le pays en 1952 et qu'en 1954 et 1955 un procès concernant l'attitude des élites juives hongroises liées au parti travailliste israélien lors des déportations de l'été 1944 a déchainé les passions ?

Le regard porté par le sionisme sur la diaspora n'est pas étranger à cette situation. Dans le discours sioniste, la vie juive en diaspora n'a rien de valorisant et se situe dans une impasse. Les Juifs y mènent une existence misérable et anormale : ils sont méprisés par les nations environnantes qui les persécutent. La seule solution qui puisse permettre aux Juifs de vivre librement et dignement comme tous les autres peuples est celle préconisée par le sionisme depuis la fin du XIXe siècle : la création d'un Etat juif sur la terre de leurs ancêtres en Palestine où ils pourront bâtir une société nouvelle et créer un Juif nouveau.

Dans ce schéma, les Juifs de diaspora sont synonymes de faiblesse et de passivité alors que les pionniers juifs vivant en Palestine mandataire et en Israël ensuite, les Sabras, incarnent la dignité et la force. La Shoah va considérablement renforcer cette vision. Pour les Israéliens, les Juifs d'Europe ont été menés comme des moutons vers la mort. Pendant qu'on assassinait leurs frères d'Europe, les Juifs de Palestine mandataire n'ont rien pu faire pour les sauver. En fait, ils n'en avaient pas la possibilité, ce qu'ils avaient du mal à admettre en raison de la rhétorique de la force qu'ils ont forgée. La rencontre des Israéliens avec les rescapés sera désastreuse pour ces derniers. Au lieu de les accueillir avec chaleur et bienveillance, on les toise avec mépris et on leur colle l'étiquette infamante de la lâcheté et de l'impuissance. Dans le langage commun, ils sont associés à des savonnettes ou à des déchets. Cette image négative aggrave sérieusement la compréhension des conditions de survie en Europe entre 1939 et 1945. Désormais, entre le rescapé et le sabra se dresse un mur de honte et de silence. Le seul rescapé digne d'être intégré dans la mémoire collective est le combattant juif ou le résistant armé. L'héroïsme dont ils ont fait preuve s'inscrit pleinement dans l'éthos sioniste de l'époque. Leur exemple est d'autant plus valorisant dans la mesure où ces combattants appartiennent à des organisations sionistes et qu'ils ont rejoint Israël après la guerre²⁵.

La mémoire de la Shoah se décline sur le registre de la généralisation et la primauté est accordée à l'héroïsme des combattants. Aucune place n'est accordée aux autres formes de résistance tout aussi essentielles : le sauvetage des enfants, l'urgente nécessité de porter témoignage et de transmettre l'information aux alliés, le maintien d'une vie religieuse et culturelle dans les ghettos, l'organisation de l'évacuation vers des lieux sûrs, ... Tout cela est volontairement ignoré. L'Etat d'Israël institue pourtant le jour du souvenir de la Shoah mais tout est mis en place pour que le destin des combattants juifs des ghettos et des maquis soit lié à la création de l'Etat d'Israël et de la guerre d'indépendance. Dans cette perspective, Israël est le symbole de la rédemption des Juifs et du désaveu triomphal de la diaspora. Comme si on veut effacer la honte de la diaspora tout en préservant et exploitant cette honte pour fortifier et mobiliser la société israélienne en guerre²⁶.

Des occasions auraient pu permettre aux rescapés de faire entendre leur voix. Une quarantaine de procès de Juifs accusés d'avoir collaborés avec les Nazis se tiennent en Israël dans les années cinquante. De nombreux rescapés viennent témoigner et leurs déclarations sont extrêmement instructives. Elles offrent une image exacte du désastre. Or, aucun écho n'y sera fait dans la presse ou au sein de la classe politique.

Il faut attendre 1961 et la tenue du procès d'Adolf Eichmann qui initiera et achèvera un bouleversement dans la perception de la Shoah en Israël. Jugé à Jérusalem à partir du 11 avril 1961, Adolf Eichmann fut le grand ordonnateur de la solution finale. Le bureau

²⁵ Hannah Jablonka, « Les rescapés de la Shoah et les Israéliens. Immigration et culture nouvelle (1945-1969) », *Revue d'Histoire de la Shoah*, n°182, janvier-juin 2005, pp.234-240.

²⁶ Georges Bensoussan, *op. cit.*, pp.103-109.

qu'il dirigeait fut l'un des pivots de l'extermination des Juifs d'Europe. Il est capturé en 1960 en Argentine par les services de renseignement israéliens.

Son procès est puissamment novateur. Pour la première fois, un procès se fixe comme objectif explicite de donner une leçon d'histoire. Pour la première fois également, apparaît le thème de la pédagogie et de la transmission aux jeunes générations. Pour Ben Gourion qui en est le véritable maître d'œuvre, ce procès doit forger la conscience nationale d'un pays marqué par la diversité ethnique. Une part de plus en plus importante de la population israélienne n'est pas originaire d'Europe. A partir des années cinquante, des Juifs d'Afrique du Nord, du Yémen, d'Irak, de Turquie, de Syrie, d'Egypte, ... arrivent en Israël. Ils n'ont pas été touchés par la Shoah et n'ont presque aucune connaissance de celle-ci. Cela inquiète Ben Gourion qui y voit un manque de cohésion nationale. De plus, les jeunes générations ne manifestent que très peu d'intérêt pour l'histoire de la Shoah. Enfin, Ben Gourion entend réaffirmer la place centrale d'Israël dans la mémoire de la Shoah et insister sur la souveraineté juive d'Israël.

Si Ben Gourion souhaite que le procès Eichmann devienne le Nuremberg du peuple juif, il n'a pas prévu que ce procès marque l'avènement du rescapé qui témoigne. A la différence du procès de Nuremberg où la Shoah est évacuée et où l'accusation s'est fondée principalement sur des documents, le procureur général israélien, Guidon Hausner, décide de construire toute son accusation sur les dépositions des témoins. L'essence du procès Eichmann consiste en la litanie des 111 témoignages des rescapés qui répondent aux questions qu'on leur pose. Ces rescapés parlent jour après jour, chacun racontant sa propre histoire. Le récit qu'ils rapportent part du bas pour gagner en ampleur et en altitude. Haïm Gouri, écrivain et journaliste israélien appartenant à la génération héroïque des combattants de la Guerre d'indépendance, évoque dans *Face à la cage de verre*, son expérience du procès Eichmann, mais surtout sa rencontre avec la rescapés de la Shoah au cours de procès : « *Jusqu'au moment où sont apparus les témoins, qui nous ont expliqué à nouveau combien il est malaisé pour celui qui n'y était pas' de comprendre ce qui s'y est passé. Et nous avons commencé à voir les choses non plus du point de vue de la généralisation abstraite qui consiste à dire : 'il était difficile de résister', mais du point de vue des récits détaillés qui nous laissaient à la tombée de la nuit, proches de l'état de catalepsie dans lequel ils se trouvaient eux-mêmes en permanence* »²⁷.

La parole des rescapés est enfin libérée. Pour la première fois, les Israéliens prennent la peine de les écouter et d'entendre ce qu'ils voulaient exprimer depuis tant d'années. Les Israéliens prennent conscience que ces rescapés ne forment pas une masse indistincte mais des êtres humains dotés d'une mémoire et ayant une histoire personnelle. Ainsi, Haïm Gouri note dans compte-rendu du procès Eichmann que « *des gens sont venus, nous ont saisis au revers de notre veste, et nous ont dit : 'Voulez-vous entendre ce qui s'est passé là-bas ? Eh bien, écoutez, j'y étais'. Et cet homme qui vous parle n'est pas fait d'ombres, n'est pas né dans un rêve, mais il habite aujourd'hui Tel-Aviv, ou Holon, ou Haïfa, ou Kfar Ruppim, ou le kibboutz Lokhamé Haghettaoth* »²⁸.

C'est aussi l'occasion d'un examen de conscience de toute la société israélienne qui s'interroge sur l'accueil désastreux qu'elle a réservé à ces rescapés. Qu'ils soient écrivains, journalistes ou citoyens ordinaires, ils sont amenés à modifier le regard péjoratif et plein de mépris qu'ils longtemps porté sur les rescapés de la Shoah : « *Les voici devenus des 'monuments vivants' que l'on écoute et que l'on entend, que l'on fait parler et que l'on célèbre parfois comme des héros* »²⁹. Après ce procès historique, la

²⁷ Haïm Gouri, *Face à la cage de verre. Le procès Eichmann, Jérusalem, 1961*, Paris, Editions Tirésias, 1995, p.277.

²⁸ Haïm Gouri, *op. cit.*, pp.270-271.

²⁹ Georges Bensoussan, *op. cit.*, pp.195-196.

mémoire connaîtra d'autres évolutions qui découlent essentiellement de l'héritage de ce procès marquant l'avènement de l'ère du témoin.

6) Conclusion : les réparations et la mémoire

« *Nous sommes prêts à négocier des demandes d'ordre matériel* ». C'est par ces mots prononcés lors de la séance inaugurale des négociations de Wassenaar le 21 mars 1952, que la Claims Conference a entamé sa mission historique visant à obtenir l'indemnisation et la réparation des victimes juives des persécutions nazies. Bien que cette tâche immense comporte de nombreux aspects douloureux et que les dommages subis par les Juifs s'avèrent irréparables, il eut été immoral de permettre à l'Allemagne de tirer un quelconque profit de l'extermination de six millions de Juifs. Les réparations exigées par la Claims Conference et l'Etat d'Israël sont exclusivement d'ordre matériel. A cet égard, cette caractéristique est explicitement rappelée par Nahum Goldmann, le Président de la Claims Conference : « *Personne ne dit aux Allemands : 'Vous nous payez, nous vous pardonnons'. Nous ne promettons rien ; nous n'offrons rien. Nous ne faisons que réclamer ce qui, moralement et légalement, nous appartient* »³⁰.

Pourquoi les réparations allemandes n'ont pas permis d'inscrire la Shoah dans la mémoire collective juive ? Comment expliquer rétrospectivement qu'une aussi vaste entreprise de dédommagement de victimes de génocide n'ait pas exercé la moindre influence sur la mémoire de celui-ci ? En règle générale, les événements historiques sont abordés dans leur immédiateté. Ils sont traités dans un laps de temps assez court. A travers le journalisme, le cinéma et la littérature, l'événement est présent dans les cinq ou dix années qui suivent son émergence. Au-delà, il est amené à sombrer dans l'oubli où seuls les historiens osent encore s'y engouffrer. De la Première Guerre mondiale à la Guerre du Vietnam en passant par d'autres conflits de l'histoire du 20^e siècle, un événement en chasse l'autre et le dernier arrivé occupe toujours une place prépondérante. Pour la Shoah, la mémoire n'a pas suivi la même évolution. Comme nous avons essayé de le montrer dans cette étude, il faut attendre les années soixante, tant en Israël qu'en diaspora, pour que cet événement tragique fasse son entrée dans la mémoire collective juive et qu'il en occupe une place centrale. Comment expliquer alors cette chronologie différente ?

Une approche psychologique permet d'affirmer que cette évolution n'a rien d'étonnant. Si l'on considère la Shoah comme un traumatisme, les victimes de celui-ci ne peuvent que le refouler jusqu'au moment où il effectue son retour dans la conscience. En psychanalyse, le « trauma » et le refoulement se définissent l'un par l'autre. Le traumatisme est tellement insupportable qu'il faut le refouler ; le refoulement est la conséquence d'un événement si traumatisant qu'il est insupportable. Ensemble, ils donnent naissance à ce qu'on nomme communément le « retour du refoulé ». Donc, suivant cette approche, la Shoah a été un événement traumatique pour les Juifs. Le silence des vingt années qui le suivent est donc une manifestation de ce refoulement et l'explosion de récits et de témoignages qui apparaissent au début des années soixante avec le procès Eichmann marque précisément le retour du refoulé.

Si cette explication est généralement admise, on peut malgré tout se demander pourquoi le processus des réparations allemandes et les débats passionnés qui ont précédés son élaboration et sa mise en œuvre n'ont-ils pas permis d'inscrire la Shoah dans la mémoire collective juive ? On peut modestement formuler une hypothèse. Dans toute procédure judiciaire de droit commun, les réparations du préjudice subi par la victime sont examinées et déterminées à la fin, c'est-à-dire une fois que le procès s'est tenu. Tout d'abord, le dossier doit faire l'objet d'une instruction. Ensuite, le procès peut commencer et l'accusation peut être portée contre le prévenu ou l'accusé. Ce dernier peut se

³⁰ Marilyn Henry, *op. cit.*, p.214.

défendre et les victimes sont également entendues. Une fois que le débat judiciaire est terminé et que les témoins se sont succédés à la barre, les magistrats peuvent rendre leur décision et établir la responsabilité et la culpabilité des personnes incriminées. Et c'est seulement à partir de ce moment bien précis que la question des réparations est évoquée. Dans le cas des réparations allemandes, aucun procès portant sur la Shoah ne s'est tenu. Toute la procédure nécessaire pour établir judiciairement ce qui s'est réellement passé fait défaut. Les rescapés ou les témoins n'ont à aucun moment eu l'occasion d'exposer leur expérience ou de relater ce qu'ils ont vu. Le gouvernement allemand a d'une certaine manière brûlé toutes les étapes indispensables au travail de mémoire pour réparer tout de suite les victimes. La voie empruntée est contraire au cours normal de la justice. Or, le travail de mémoire ne peut être accompli sans rendre justice. D'aucuns rétorqueront que la vérité judiciaire a une fâcheuse tendance à s'éloigner de la vérité historique. Sûrement. Mais, comme le montre de manière exemplaire le procès Eichmann, la justice et les procédures particulières qu'elle met en place permettent également de convoquer les éléments de connaissance fondamentale pour saisir l'événement historique en question. Dans un texte de 1964, l'essayiste américaine Susan Sontag trouve les mots justes pour décrire le bouleversement que constitue le procès Eichmann en écrivant qu'il s'agit « *avant tout d'un grand acte d'engagement à travers la mémoire et de renouvellement de deuil, bien qu'il ait revêtu les formes de la procédure juridique et de l'objectivité scientifique* »³¹.

³¹ Susan Sontag, *Reflection on the Deputy*, Grove Press, New York, 1964, p.118.

7) Bibliographie

Georges Bensoussan, *Un nom méprisable, Israël, le sionisme et la destruction des Juifs d'Europe*, Paris, Seuil, 2008.

Haïm Gouri, *Face à la cage de verre. Le procès Eichmann, Jérusalem, 1961*, Paris, Editions Tirésias, 1995.

Olivier Guez, *L'impossible retour*, Flammarion, Paris, 2007.

Marilyn Henry, *Confronting the Perpetrators, A History of the Claims Conference*, Valentine Mitchell, London, 2007.

Hannah Jablonka, « Les rescapés de la Shoah et les Israéliens. Immigration et culture nouvelle (1945-1969) », *Revue d'Histoire de la Shoah*, n°182, janvier-juin 2005.

Avi Primor, *Le triangle des passions, Paris – Jérusalem – Berlin*, Paris, Bayard Editions, 2000.

Tom Segev, *Le septième million*, Liana Levi, Paris, 1993.

Susan Sontag, *Reflection on the Deputy*, Grove Press, New York, 1964.

Ulrich Wickert, *Comment peut-on être allemand ?*, Paris, Seuil, 2000.

Annette Wieviorka, « Comment la Shoah est entrée dans l'histoire », *L'Histoire*, n°294, janvier 2005.

Idith Zertal, *La nation et la mort. La Shoah dans le discours et la politique d'Israël*, Paris, La Découverte, 2004.